

Le CCIF, organe des Frères musulmans, me signale au Parquet... qui va me poursuivre !

Sébastien Jallamion est l'un des militants de Riposte Laïque, et nos lecteurs connaissent l'histoire incroyable de cet ancien policier, dont il a témoigné dans son livre [A mort le flic !](#) que nous avons édité. Convoqué le 29/01/2018 par les gendarmes dans le cadre d'une énième procédure diligentée à son encontre suite à des propos tenus sur le réseau social Twitter, et dont vous pourrez être juges de la prétendue gravité, nous lui avons demandé de nous éclairer sur les tenants et aboutissants de cette nouvelle affaire. Son témoignage est édifiant !



Sébastien Jallamion lors d'un de ses passages à TV Libertés

RL : Vous avez été convoqué par les gendarmes de votre lieu

de résidence suite à des propos tenus sur Twitter. Que vous reproche-t-on cette fois-ci ?

J'ai en effet été contacté par un officier de police judiciaire ayant reçu pour instructions de m'auditionner dans le cadre d'une enquête préliminaire diligentée à la demande du Parquet de Paris. Dans les locaux de la gendarmerie, j'ai appris qu'un signalement du Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF) avait été fait auprès du Procureur de la République de Paris suite à un tweet de 2016 dans lequel j'avais tenu ces propos « Tous les musulmans ne sont pas terroristes, mais tous les terroristes sont musulmans ».

RL : Cette phrase n'a pourtant rien de choquant, pour ne pas dire qu'elle reflète la pure vérité, qu'elle est donc l'infraction que l'on vous soupçonne d'avoir commise ?

L'infraction qui m'est reprochée est le délit d'incitation à la haine, à la discrimination ou à la violence envers une communauté de personnes en fonction de son appartenance réelle ou supposée à une religion, en l'espèce la religion musulmane.

RL : Cette phrase a pourtant été largement diffusée, avant et après que vous l'ayez tweetée, et n'a donné lieu à notre connaissance à aucune poursuite judiciaire. Pourquoi est-ce tombé sur vous ?

Au delà des raisons pour lesquelles je suis la cible de procédures à répétition, j'aimerais préciser quelques points importants pour ceux qui ignorent encore qui se cache derrière le CCIF.

Les collectifs contre « l'islamophobie », (CCIF en France, CCIB en Belgique, ...) sont des officines des frères musulmans, organisation islamiste fondée en 1928 en Egypte par Hassan Al Banna, grand père de Tariq et Hani Ramadan. Leur objectif est de permettre la propagation de l'islam et

l'instauration de la « charia » (la loi islamique) partout dans le monde. Ils sont représentés en France par une nébuleuse de plus de 250 associations, dont le fameux CCIF, mais aussi l'UOIF (Union des Organisations Islamistes de France), qui a récemment changé de nom pour s'appeler « les musulmans de France », qui organise d'ailleurs chaque année le plus grand rassemblement des musulmans d'Europe au Bourget, en diffusant le plus tranquillement du monde leur propagande.

Ayant largement diffusé ces informations sur le réseau social Twitter, et ayant par ailleurs eu de vifs échanges avec Marwan Muhammad qui reste leur porte-parole mais qui était à l'époque à la tête du CCIF (il m'a bloqué depuis) je ne suis pas étonné de leur signalement, visant sans aucun doute à tenter de me faire taire. Cela fait partie de leur stratégie : interdire toute critique de l'islam par un chantage à l'islamophobie, et jouer la carte de la victimisation pour faire accepter les revendications liées à leur projet politique : l'islamisation de notre pays.

Certaines personnes de mauvaises foi pourraient considérer que la phrase « tous les musulmans ne sont pas terroristes, mais tous les terroristes sont musulmans » est contestable, en ce qu'il existe bel et bien des terroristes en dehors de l'islam. Arrêtons tout de suite cette hypocrisie : le contexte dans lequel je me suis exprimé ne laisse aucun doute sur le fait que je n'évoquais pas le cas de Carlos ou de l'ETA, pour ne citer que ces deux exemples. Par ailleurs, avoir tort aux yeux de certains ne constitue pas encore un délit, que je sache, du moins tant que la charia n'est pas entrée en vigueur. Si les médisants se contentent de remplacer le vocable « terroristes » par « djihadistes », ils comprendront le fond de ma pensée, qui est pourtant très clair. C'est pourquoi, comme je l'ai dit aux gendarmes ayant reçu l'ordre de m'auditionner, j'assume chacun de mes propos.

RL : Nous avons nous-mêmes été ciblés par des enquêtes diligentées suite à des signalements du CCIF. Comment expliquez-vous que la Justice leur accorde un tel pouvoir, un tel crédit ?

Avant d'émettre un avis sur l'action de la Justice à l'égard des frères musulmans, je voudrais souligner l'action des gouvernements successifs qui les ont clairement laissé s'installer et prospérer dans notre pays.

Personne, en haut lieu, n'ignore qui ils sont, ni quels est leur projet. Certaines voix courageuses ont tenté ces dernières années d'alerter l'opinion, notamment le père jésuite Égyptien Henri Boulad, dont j'invite nos lecteurs à visionner cette interview donnée à Martial Bild sur TV Libertés le 20 juillet 2017 ([Interview du père Henri Boulad](#)) mais aussi l'essayiste (aujourd'hui porte parole des Républicains) Lydia Guirous, ou encore la journaliste de LCP Sonia Mabrouk, qui n'ont pas hésité à remettre à sa place Marwan Muhamad dans l'émission de Thierry Ardisson « Salut les Terriens » du 8 avril 2017, dont j'avais twitté cet extrait :

[#CCIF](#) De plus en plus de femmes courageuses dénoncent les [#islamistes](#) en [#France](#). Bonne chance à ceux qui voudraient les traiter de "fachos" pic.twitter.com/dxVrLqkxFG

– Sébastien JALLAMION (@SJallamion) [April 9, 2017](#)

Pour ma part, je leur vole dans les plumes à chaque occasion, ce qui peut aussi expliquer pourquoi ils m'ont dans leur collimateur, tout comme Riposte Laïque dans son ensemble, ou Résistance Républicaine. Et je ne suis pas près d'arrêter ! C'est le cas de beaucoup d'autres, en particulier de ceux qui ont eu à souffrir de l'action des islamistes dans leur pays, et ont trouvé en France un refuge. C'est notre devoir de les écouter, en particulier

lorsqu'ils tentent de nous prévenir du danger qui nous guette !

S'agissant de la Justice, enfin, pourquoi voudriez-vous que les magistrats dont l'indépendance est purement théorique (tout le monde sait que les Parquets sont hiérarchisés), ne prennent pas en compte les signalements du CCIF qui s'est autoproclamé comme défendant les « droits de l'Homme » avec la bénédiction de l'Etat ? C'est à l'exécutif d'agir et d'interdire cette organisation.

RL : Les frères musulmans sont pourtant considérés comme organisation terroriste par de nombreux pays, comment expliquez-vous que la France puisse ainsi les laisser prospérer malgré les graves attentats perpétrés sur son territoire et la menace qui pèse encore sur elle ?

C'est justement le cœur du problème. Si vous vous rappelez bien, les autorités ont eu énormément de mal à désigner l'ennemi après la vague d'attentats sans précédent commise sur notre territoire. Désignant un ennemi extérieur, l'Etat Islamique, François Hollande a rapidement opté pour l'acronyme « DAECH », moins « stigmatisant ». S'en est suivie une campagne de propagande dont tout le monde se souvient des éléments de langage : « pas d'amalgame », « ça n'a rien à voir avec l'islam », devenus indigestes pour la plupart de nos concitoyens tant ils ont été assénés, et tant ils sont perçus à juste titre comme relevant de la politique de l'autruche.

Par conséquent, comment voulez-vous que la réalité de l'infiltration des frères musulmans dans notre pays, ou que celle d'autres organisations islamistes, soit publiquement reconnue, dès lors qu'aucun dirigeant n'ose les nommer ? Derrière ce tabou se cache nécessairement la volonté de laisser faire, soit parce que c'est un moyen d'acheter la paix sociale et d'obtenir des voix, soit parce qu'il y a des enjeux économiques importants avec certaines monarchies

pétrolières, ou plus probablement les deux à la fois. Dans tous les cas, le résultat est le même : le projet des frères musulmans se réalise peu à peu.

De plus, si l'ennemi avait été clairement désigné dans notre pays, cela aurait nécessairement induit que ceux qui collaborent ou qui sont en intelligence avec lui soient poursuivis au sens de l'[article 411-4 du Code Pénal](#). Ceci explique peut-être cela...

RL : Que risquez-vous dans l'affaire qui vous a valu d'être auditionné à la demande du CCIF ?

Je serai informé ultérieurement des suites judiciaires. Je ne me fais aucune illusion sur le fait que je serai renvoyé devant un tribunal correctionnel, sinon pourquoi aurai-je été entendu alors que le procureur pouvait parfaitement classer l'affaire sans suite ?

La peine encourue pour l'infraction que l'on me reproche est d'un an de prison et de 45.000 euros d'amende, sans compter les frais de justice et d'avocat. Je commence à avoir hélas l'habitude de ce genre de combat, qui peut ruiner des vies. Ça ne me fait pas peur, et il est hors de question que je me résigne, bien au contraire.

Au delà du combat judiciaire qui m'attend, le mien consiste à militer encore pour obtenir la dissolution du CCIF, et de toutes les associations liées aux frères musulmans, dont la seule présence sur notre territoire est une insulte à toutes les victimes de leur idéologie, que ce soit en France ou partout dans le monde en plus d'être véritablement un danger pour notre avenir.

Propos recueillis par Martine Chapouton